

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 2 février dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Contentieux - Délégation de Service Public pour la gestion des centres de loisirs confiée à l'IFAC - demande d'annulation par l'ADDLE de la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2003 - prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Formation "évaluer et maîtriser le coût d'un projet de bâtiment : repères et méthodes" - convention avec l'association Ponts Formation Edition - durée : deux jours - montant : 942,45 €TTC.
- ↳ Formation "journée de recyclage et de perfectionnement des auxiliaires de puériculture" - convention avec l'association nationale des auxiliaires de puériculture - durée : une journée - montant : 35 €TTC.
- ↳ Formation "utilisation d'un défibrillateur semi-automatique" - convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers - durée : une journée - montant : 240 €TTC.
- ↳ Formation "prise de parole en public/conduite et animation de réunions" - convention avec l'association Absolute Conseil - durée : trois jours - montant : 7 573,24 €TTC.
- ↳ Formation "la communication de l'ACMO au sein de la collectivité" - convention avec le CNFPT - durée : une journée - montant : 65 €TTC.
- ↳ Animation karaoké au pôle de services Camille Claudel - vendredi 10 février 2006 - contrat avec le Fan Club Nathalie Grandpierre - coût de la prestation : 100 €TTC.
- ↳ Soirée de quartier du Val Druel - samedi 8 juillet 2006 :
 - prestation d'animation - contrat avec la société SP Conception - coût : 1 160,12 €TTC.
 - Prestation karaoké - contrat avec le Fan Club Nathalie Grandpierre - coût : 950 €TTC.
 - Prestation de surveillance - contrat avec la société Universal Security - coût : 594,17 €TTC.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux 3 rue de l'Oranger - bénéficiaire : association Editions Clarisse - objet : opération "Maison de la Poésie" - durée : du 4 au 12 mars 2006.
- ↳ Organisation d'un spectacle plein air parvis de l'église Saint Rémy - dimanche 20 août 2006 - contrat avec l'association au Temps des Abbayes - montant : 4 750 €nets.
- ↳ Organisation d'un spectacle de danse au Drakkar - vendredi 31 mars 2006 - contrat avec la compagnie Vice Versa - montant : 3 050 €nets.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux - salle du Mille Club à Janval - bénéficiaire : FSGT - objet : dispense d'une activité gymnastique - durée : du 17 janvier au 30 juin 2006.
- ↳ Connexion des sites distants - liaison par boucle locale radio - contrat de maintenance - titulaire : société PC Thelle - durée : un an renouvelable trois fois par reconduction expresse - coût de la maintenance : 7 726,16 €TTC.

- ↳ Acquisition de fournitures de bureau - avenant n°1 au marché initial - titulaire : société Guilbert - objet de l'avenant : renouvellement du marché pour l'année 2006 - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 59 800 €TTC.
- ↳ Acquisition de vêtements de travail - titulaire du marché : société Descours & Cabaud - durée : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse - montant minimum : 29 900 €TTC - montant maximum : 65 780 €TTC.
- ↳ Entretien et maintenance du tableau de chronométrage du gymnase Robert Vain - titulaire du contrat : société Bodet SA - montant : 310,96 €TTC - durée : un an renouvelable par reconduction expresse sans excéder trois ans.
- ↳ Lot 2 "acquisition de papier pour traceurs et tireuse de plans" - avenant n°2 au marché initial - objet de l'avenant : reconduction du marché pour l'année 2006 : titulaire : société Hélio Service.
- ↳ Système d'information géographique - maintenance des logiciels Covadis, Autopiste, Saphir et Edicad - contrat avec la société Géomédia - coût : 1 103,08 €TTC - durée : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Système de protection antivol - médiathèque Jean Renoir - titulaire du contrat de maintenance : société 3M France - durée : un an à compter du 1^{er} avril 2006 - coût : 2 273,60 €TTC.
- ↳ Fourniture de petit matériel informatique - renouvellement des marchés pour 2006 :
 - lot n°2 "acquisition de consommables divers" - avenant n°2 au marché initial - titulaire : société Rover.
 - lot n°3 "pièces pour PC" - avenant n°1 au marché initial - titulaire : société DVM Informatique - montant minimum 2 392 €- montant maximum : 9 568 €TTC.
- ↳ Mise à disposition de bouteilles d'oxygène médical pour les piscines municipales - titulaire du contrat : société AGA MEDICAL - durée : cinq ans - montant : 2 145,62 €TTC.
- ↳ Mise à disposition de locaux avenue Pasteur - bénéficiaire : association d'Aide à Domicile pour Insuffisants Respiratoires - montant du loyer mensuel : 500 €- durée : cinq ans.
- ↳ Mise à disposition de locaux avenue Pasteur - bénéficiaire : Centre Hospitalier de Dieppe - Avenant n°1 à la convention d'occupation initiale - objet de l'avenant : modification des conditions d'occupation d'une partie des locaux.
- ↳ Location d'un véhicule frigorifique - service portage des repas à domicile - titulaire du marché : société Petit Forestier - durée : cinq ans - montant mensuel de la location : 662,58 €TTC.
- ↳ Occupation du domaine public - implantation de deux caméras sur la vigie du port - montant de la redevance domaniale annuelle : 76 €
- ↳ Prospection publicitaire pour des publications de la Ville de Dieppe - avenant n°1 au marché initial - titulaire : Editions des Equateurs - objet de l'avenant : modulation des remises en fonction du nombre de publications.

- ↳ Régime indemnitaire du personnel communal - recours en annulation de la délibération du 15.12.05 formulé par les syndicats CGT, CFDT et par M. FERAMUS - prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Acquisition de mobilier de bureau - titulaire du marché : société Techni Bureau - durée : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 47 840 €TTC.
- ↳ Spectacle au Casino de Dieppe - samedi 8 avril 2006 - contrat avec l'Opéra de Rouen - coût total de la prestation : 6 857,50 €TTC.
- ↳ Contentieux - dégradation volontaire de biens publics au rond point Euro-Channel - prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Fourniture de cabines de plage - titulaire du marché : société Green Park - montant : 897 €TTC l'unité de 1 à 52 cabines - 867,10 €TTC l'unité de 51 à 100 cabines - 837,20 €TTC l'unité de 101 à 150 cabines.
- ↳ Acquisition îlot des Huileries Normandes - phase judiciaire de la procédure d'expropriation - prise en charge de frais et honoraires d'avoué.
- ↳ Régie à autonomie financière "Les Roches" - conversion en euro du montant d'encaisse de la régie de recettes et instauration d'un fonds de caisse - montant de l'encaisse : 12 195 €
- ↳ Fourniture de fioul domestique pour l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - titulaire du marché : société DMS - durée : jusqu'au 28 juillet 2006 - minimum : 30 000 litres - maximum : 100 000 litres.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Accès d'une nouvelle commune du SMOMRE à la
déchetterie de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la convention datée du 12 mai 2004 définit les modalités de la participation financière incombant au Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu (SMOMRE) pour l'utilisation de la déchetterie de la ville de Dieppe.

Le Conseil Municipal de Dieppe avait été saisi de cette question le 29 avril 2004 (délibération n°19).

M. le Président du SMOMRE informe la ville que la commune de Colmesnil-Manneville a rejoint ce syndicat et il demande que ses habitants aient accès à la déchetterie.

Il convient donc d'établir un avenant à la convention sus citée afin de prendre en compte cette modification.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à signer cet avenant n°1 avec le Président du SMOMRE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Désordres au Gymnase Aubertot - Protocole d'accord transactionnel
avec la S.A Quille**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose qu'en 1985, la Ville de Dieppe confiait à la Société Quille la construction d'une halle de sports, dénommée Gymnase Aubertot et située à Neuville lès Dieppe.

Des désordres étant rapidement apparus (fissures dans le sol, infiltrations par couverture et dégradation du bardage), le Président du Tribunal Administratif de Rouen est saisi une première fois ; il désigne M. Lefevre en qualité d'Expert Judiciaire.

Suite au constat de l'existence de malfaçons graves dans la construction par l'Expert, une convention est signée le 14 juin 1993 entre la Ville et la S.A. Quille, laquelle s'engage à trouver des solutions techniques définitives pour remédier aux différents désordres de nature décennale. En ce sens, elle fait d'ailleurs réaliser à son compte des travaux de reprise successivement en 1995 puis en 1998.

Toutefois, en 2002, apparaissent des désordres généralisés d'infiltrations par la couverture ainsi que de dégradations et de chutes de plaques de faux-plafond qui conduisent à saisir en référé le Tribunal Administratif de Rouen pour obtenir à nouveau la désignation d'un Expert, en l'occurrence M. Lefevre.

L'Expert, dans son pré-rapport, déclare la Ville hors de cause dans cette affaire et conclut à la responsabilité de la Société Quille (à charge pour elle de se retourner contre son sous-traitant, la Société SMAC ACIEROID). Compte tenu de telles conclusions, des négociations se sont engagées entre la Ville et la société Quille pour déterminer à l'amiable l'issue du litige, de manière à ne plus retarder la réfection de cet équipement sportif, devenue plus qu'indispensable.

Cet accord est finalisé dans le protocole transactionnel joint.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes du présent rapport relatif à la recherche d'une solution amiable dans cette affaire,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le protocole d'accord transactionnel.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conventions de partenariat et d'objectifs avec trois associations
neuvillaises - Mission QG Création**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la mission confiée en 2005 par la Ville au cabinet QG création en vue de la mise en place de conventions de partenariat et d'objectifs triennales avec cinq associations dieppoises, les trois associations du plateau neuvillais, à savoir le Centre d'Activités Sociales Bel-Air, le Centre Social de Neuville et la Maison des Jeunes-Maison pour Tous de Dieppe-Neuville ont finalisé, à l'issue d'un processus d'échanges avec les représentants de la Ville, leurs projets de conventions de partenariat et d'objectifs pour les années 2006, 2007 et 2008.

Au moyen de ces conventions, ces trois associations qui interviennent au cœur de la zone urbaine sensible/zone de redynamisation urbaine de Neuville en direction d'enfants, de jeunes, de familles et de personnes ayant besoin de services de proximité en matière d'animation socio-éducative, d'accompagnement et d'insertion, d'activation du lien social, exposent leurs objectifs et moyens d'intervention, les actions qu'elles mettent en œuvre ainsi que leurs perspectives de développement.

Dans un esprit de complémentarité avec les services offerts par les autres structures et services, et dans une perspective prochaine de fusion entre les associations Bel-Air et Centre Social de Neuville,

- le Centre d'Activités Sociales Bel-Air structure son intervention en trois secteurs :
 - . Enfance et Famille, avec la halte-garderie et l'accompagnement à la scolarité,
 - . Insertion et Emploi avec des actions d'accompagnement personnalisé en vue de l'accès, du maintien ou du retour à l'emploi ainsi que des actions d'intégration des publics d'origine étrangère,
 - . Loisirs associatifs avec les majorettes, l'atelier décoration-loisirs, un groupe de généalogie, une section de randonneurs, ...
- le Centre Social de Neuville développe :
 - . un point informations familles,
 - . des animations de quartier (fêtes, expositions et repas de quartier),
 - . des actions de solidarité de voisinage et d'économie sociale et solidaire (coopérative d'habitants),
 - . des actions d'accompagnement scolaire et de soutien à la fonction parentale,
 - . des actions en direction de la jeunesse, ...
- la Maison des Jeunes/Maison pour Tous Dieppe-Neuville
 - . oriente ses projets nouveaux vers le public féminin et les enfants handicapés
 - . poursuit son action d'animation socio-éducative en direction des enfants,
 - . développe l'accompagnement scolaire,
 - . anime un point accueil jeunes,
 - . relaie le service volontaire européen,
 - . ouvre un atelier informatique tout public,
 - . développe l'éducation à l'environnement,
 - . offre une série d'ateliers socio-culturels et sportifs,
 - . organise et participe à de nombreuses manifestations locales...

Pour sa part, la Ville, s'appuyant sur les conclusions du diagnostic remis en juin 2005 par le cabinet QG création, reconnaît l'utilité sociale de chacune d'entre elles et s'engage prioritairement à assurer leur pérennisation menacée ces derniers mois ; par le biais d'un comité de pilotage, une relation de partenariat permanente est instaurée, fondée sur l'échange en matière de diagnostics, le partage d'orientations, l'examen commun des bilans d'actions, leur évaluation, le suivi de l'évolution de chaque association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

1°) M. le Député-Maire à signer avec chacune de ces trois associations la convention de partenariat et d'objectifs pour les années 2006, 2007 et 2008,

2°) le versement, à titre tout à fait exceptionnel, pour l'année 2006, des subventions complémentaires suivantes :

- 70 000 € au Centre d'Activités Sociales Bel-Air,
- 44 000 € au Centre Social de Neuville,
- 96 370 € à la Maison des Jeunes/Maison pour Tous de Dieppe-Neuville

Ce qui portera le montant de la subvention municipale 2006 à :

- 127 000 € pour le Centre d'Activités Sociales Bel Air,
- 73 000 € pour le Centre Social de Neuville,
- 131 370 € pour la Maison des jeunes/Maison pour Tous de Neuville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, Mme Cotigny, groupe centriste, groupe communiste et groupe socialiste)

☞ 2 voix contre (Mme Massuger, M. Ancelot)

☞ 3 abstentions (Mme Auvray-Svrcek, Mme Leteurtre, Mme Orsenigo)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Subvention exceptionnelle à l'association "Arlequin"

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le dimanche 11 juin à Dieppe, aura lieu un rassemblement inter-régional de Majorettes à l'initiative de l'association « Arlequin » qui entraîne régulièrement une équipe de majorettes dans le quartier du Val Druel.

Ce rassemblement engage 350 majorettes venues de différentes localités du Nord-Ouest de la France qui seront encadrées par 70 adultes. Il débutera par un défilé de 10 heures à midi dans les rues du centre-ville, se poursuivra l'après-midi, à la Maison des Sports, par un concours entre les troupes en présence et une remise des prix à 19 heures.

L'association locale, qui est soutenue dans l'organisation de cette initiative par la Ville de Dieppe et ses services, a sollicité auprès de la Ville l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'aider à faire face aux dépenses exceptionnelles liées à ce rassemblement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 400 € à l'association « Arlequin », à imputer sur les crédits de la « Mission Contrat de ville et Politique des quartiers », au 824 – 6574 – 378.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projet Local de Réussite Educative - Subvention au CCAS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE , Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un Projet Local de Réussite Educative (PLRE). Le Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe est la structure juridique porteuse de ce projet, conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 6 février 2006.

Un dossier de candidature a été transmis au Ministère de la cohésion sociale. Ce projet a reçu l'avis favorable des Services de l'Inspection Académique et de la Préfecture de Seine-Maritime. La Délégation Interministérielle à la Ville doit notifier prochainement l'agrément du projet et le montant de la subvention allouée.

Dans ce délai, il convient d'engager les premières actions de ce dispositif, à savoir l'expérimentation d'ateliers enfance et petite enfance ainsi qu'une journée de formation à l'attention des acteurs locaux.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 8 500 € au CCAS (fonction 255 nature 6574 service 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Communauté
d'Agglomération de la Région Dieppoise - Convention
"d'accompagnement - suivi par des référents" pour l'année 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 12 mai 2005, la Ville a conclu avec la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime » une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du dispositif « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi » sur le territoire de la Ville de Dieppe, comportant l'embauche de quatre référents chargés du suivi des bénéficiaires, pour la période du 1er juin 2005 au 31 décembre 2005.

Ce dispositif a permis d'accueillir, au cours du 2^{ème} semestre 2005, 124 personnes dont 76 ont été intégrées dans le dispositif afin de bénéficier d'un suivi.

Pour l'année 2006, il convient de signer une nouvelle convention afin de poursuivre ce dispositif, dont le coût, financé par le Fonds Social Européen, est remboursé à la Ville par la Communauté d'agglomération « Dieppe Maritime ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer, avec la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime », la convention « d'accompagnement - suivi par des référents » du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Contrat de Ville - Pôle ressources santé - Convention Ville/Hôpital

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, dans le cadre de la programmation 2005 du contrat de ville, le Conseil Municipal approuvait la convention à intervenir entre la Ville et le Centre Hospitalier Général de Dieppe, en vue de la mise à disposition, à mi-temps, d'un personnel infirmier pour assumer la mission de « référent santé » du pôle ressources santé.

Entre-temps, ce personnel a été recruté et a effectivement pris ses fonctions depuis le 1er février 2006.

Afin d'ajuster le contenu de la convention aux dates de mise à disposition et au niveau de rémunération de ce personnel infirmier, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition ci-jointe qui annule et remplace la précédente.

La dépense, estimée à 25 559 €, co-financée par la Direction Régionale à l'Action Sanitaire et Sociale (DRASS) et par le Conseil Régional Haute-Normandie, sera imputée au 824 – 6218 – 378 à créer et provisionner, dans le cadre de la décision modificative budgétaire n° 1, par transfert du 824 – 6574 – 378.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Reprise des provisions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE , Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'une des conséquences de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 14 au 1^{er} janvier 2006 est la modification du régime des provisions.

Les provisions réglementées sont supprimées au profit d'un régime de provisionnement basé sur l'existence de risques réellement encourus par la collectivité. Une mise en réserve budgétaire permet de financer la charge induite par la réalisation du risque.

Pour ce qui concerne les provisions réglementées constatées par la collectivité avant 2006, il convient de reprendre les soldes dans les écritures comptables.

Cette modification entraîne la correction des résultats des deux sections du compte administratif 2005 ainsi que l'excédent capitalisé repris en décision modificative n° 1.

- en dépense d'investissement, le compte 001 résultat déficitaire reporté est augmenté du solde du compte provision, soit :

résultat du CA 2005	2 835 491,44
provisions	406 774,43
total du compte 001	<hr/> 3 242 265,87

- en recette de fonctionnement l'excédent du compte administratif est augmenté du solde du compte provision soit :

excédent de la section de fonctionnement	6 650 864,24
provisions	406 774,43
total	<hr/> 7 057 638,67

Reprise des résultats en décision modificative n° 1

En investissement :

excédent de fonctionnement capitalisé :	3 147 063,07
reprise des provisions	406 774,43

total du compte 1068

3 553 837,50

En fonctionnement :

excédent reporté compte 002	3 503 801,17
-----------------------------	--------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, Mme Cotigny, Mme Massuger)

☞ 7 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Amortissement des subventions d'équipement versées aux
personnes de droit privé**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que jusqu'à l'exercice 2005, les subventions d'équipement aux personnes de droit privé étaient comptabilisées en dépenses de la section de fonctionnement du budget.

La réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 au 1^{er} janvier 2006 a modifié les modalités de constatations de ces opérations.

Toutes les subventions d'équipement versées ont été qualifiées « d'immobilisations incorporelles » permettant leur imputation directe en section d'investissement au sein d'un compte spécifique (compte 204) et sont à amortir.

La durée de l'amortissement est à définir pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir une durée d'amortissement de cinq ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Fiscalité 206 - Vote des taux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE , Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'état 1259 MI établi par les services fiscaux porte les indications suivantes :

<u>Allocations compensatrices :</u>	Année 2006	Année 2005	
Taxe d'habitation	783 202,00 €	750 063,00 €	
Taxe foncière propriétés bâties :			
- Personnes de condition modeste	171 626,00 €	169 753,00 €	
- Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles	417 180,00 €	430 129,00 €	
Taxe foncière (non bâti)	2 040,00 €	0,00 €	
Taxe professionnelle :			
- Réduction de la fraction imposable des salaires	130 496,00 €	148 014,00 €	
- Abattement général de 16 % des bases	569 319,00 €	621 791,00 €	
	<hr/>	<hr/>	
Total	2 073 863,00 €	2 119 750,00 €	
 <u>Produit fiscal à taux constant :</u>			
	Taux	Produit	Produit
- Taxe d'habitation	17,60 %	5 011 248,00 €	4 861 048,00 €
- Taxe foncière (bâti)	38,90 %	10 611 142,00 €	10 340 211,00 €
- Taxe foncière (non bâti)	44,69 %	55 371,00 €	60 480,00 €
		<hr/>	<hr/>
Total		15 677 761,00 €	15 261 739,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'exercice 2006 les taux d'imposition 2005, soit :

- Taxe d'habitation	17,60 %
- Taxe foncière (bâti)	38,90 %
- Taxe foncière (non bâti)	44,69 %

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, Mme Cotigny, Mme Massuger)

☞ 7 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'article 107 de la loi des finances 2004 prévoit qu'à compter de 2005 les communes et leurs groupements votent un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir pour l'année 2006 un taux identique à 2005, soit : 6,73 %.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, Mme Cotigny, Mme Massuger)
- ☞ 7 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Décision Modificative n°1 - 2006 - Budget Principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal, la décision modificative N° 1 qui reprend les reports, les résultats de l'exercice 2005 et qui tient compte des réajustements de crédit après le vote du Budget Primitif 2006.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

En investissement :

Dépenses :

Immobilisations incorporelles	163 993,24 €
Immobilisations corporelles	887 754,52 €
Immobilisations en cours	10 367 233,04 €
Autres immobilisations financières	107 559,00 €
Solde d'exécution reporté	3 242 265,87 €
	<hr/>
Total	14 768 805,67 €

Recettes :

Subventions d'investissement	6 182 910,00 €
Emprunts	2 780 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	2 252 058,17 €
Affectation du résultat	3 553 837,50 €
	<hr/>
Total	14 768 805,67 €

Fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général	303 600,00 €
Charges de personnel	31 059,00 €
Autres charges de gestion courante	592 209,00 €
Charges financières	20 000,00 €
Charges exceptionnelles	630,00 €
Dotation aux amortissements et provisions	411 785,00 €
Dépenses imprévues	110 000,00 €
Virement à la section d'investissement	2 252 058,17 €
	<hr/>
Total	3 721 341,17 €

Recettes	
Produits des services, ventes diverses	121 500,00 €
Impôts et taxes	- 162 254,00 €
Dotations et participations	42 509,00 €
Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
Produits exceptionnels	209 785,00 €
Résultat reporté	3 503 801,17 €
	<hr/>
Total	3 721 341,17 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste)
- ☞ 7 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste)
- ☞ 3 abstentions (Mme Cotigny, Mme Massuger, M. Ancelot)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Eglise Saint Rémy - Restauration du grand retable de la chapelle axiale
Avenant à la convention de financement Ville/Département**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par convention en date du 30 mars 2001, le Conseil Général de Seine Maritime a octroyé à la ville de Dieppe une subvention de 457 347,00 € pour la restauration du retable de la Chapelle axiale de l'église Saint Rémy ; cette convention expirait le 30 décembre 2003.

Le montant des travaux engagés étant moins élevé que prévu initialement, la Ville a sollicité l'autorisation de faire emploi du reliquat de cette subvention pour d'autres travaux d'urgence à l'intérieur de ce même édifice, notamment pour la restauration des boiseries du Chœur.

Cette demande a reçu une réponse favorable et le Conseil Général propose à M. le Député-Maire de signer un avenant à la convention initiale, avenant qui précise :

- article 1 : la subvention allouée peut être utilisée pour la restauration du retable ainsi que pour les travaux urgents dans le Chœur,
- article 4 : l'avenant prend effet au 12 décembre 2005 et expirera le 12 décembre 2008. Il pourra être prorogé sur simple demande.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 30 mars 2001.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Interruption du marche avec VTF

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE , Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 27 janvier 2005, et à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, la signature d'un marché a été autorisée avec le cabinet VTF aux fins de conduire une réflexion sur le devenir de la restauration municipale.

Un premier rapport a été rendu par ce cabinet, à l'issue duquel il n'a pas été jugé utile de poursuivre la mission.

A la suite de négociations, un accord transactionnel a été trouvé avec VTF permettant, hors clause particulière contenue dans le marché, de rétribuer la partie du travail effectuée correspondant à la 1^{ère} phase de la mission.

Cet accord est finalisé dans le protocole transactionnel joint.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes du présent rapport relatif à l'interruption du marché avec VTF,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le protocole transactionnel.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, Mme Cotigny, Mme Massuger)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 2 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Dieppe - Avenant n°4 au marché sur appel d'offres ouvert n°01.252

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 01.252 en date du 5 novembre 2001, la Ville de Dieppe a confié à la société Dalkia l'exploitation thermique de ses bâtiments communaux.

Par délibérations en date des 26 juin 2003, 27 janvier 2005 et 12 mai 2005, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer les avenants n° 1,2 et 3 au contrat afin d'y intégrer des prestations complémentaires et de modifier la formule de révision des prix suite à la suppression de l'indice Psd A.

A ce jour, il est nécessaire de confier à la société Dalkia de nouvelles prestations complémentaires par rapport au marché initial et aux avenants 1,2 et 3 qui font l'objet de l'avenant n° 4.

Les prestations complémentaires concernées par l'avenant n° 4 sont les suivantes :

Exploitation des installations thermiques de la structure petite enfance « La maison Française Dolto ».

Ces prestations complémentaires ont été appréciées aux sommes annuelles suivantes et aux dates d'effet précisées dans l'avenant :

- Poste P1 : Combustible
 - Chauffage 3 280,00 €HT
 - Eau chaude sanitaire 3,40 €HT/m³
- Poste P2 : Prestation de conduite et d'entretien courant
 - Redevance annuelle 950,00 €HT
- Poste P3 : Garantie totale des installations
 - Redevance annuelle 190,00 €HT

Ce qui porte le montant du marché à la somme de 520 030,80 € HT soit 621 956,84 € TTC auxquels il convient d'ajouter l'eau chaude sanitaire évaluée à 510,00 € HT pour une consommation de 150 m³ hebdomadaires.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 21 mars 2006, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n°4 à intervenir avec la société Dalkia pour la prise en compte des modifications ci dessus,

2°) d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Structure Petite Enfance - Travaux de construction
Avenants aux marchés de travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la maîtrise d'œuvre de la construction d'une structure petite enfance en centre Ville de Dieppe a été confiée suite à concours aux architectes Marc BERY et Vincent REY.

Les 13 marchés de travaux ont été lancés en lots séparés par appel d'offre ouvert.

Les aléas rencontrés lors du déroulement de l'opération ont nécessité des travaux en plus ou moins value. Ces travaux ont fait l'objet d'avenants présentés lors des Conseils Municipaux des 15 décembre 2005 et 2 février 2006.

Au cours de la phase terminale des travaux, certaines prestations, en plus ou moins value, se sont avérées nécessaires et ont entraîné des plus-values compensées par des travaux en moins-value. De plus les conditions climatiques ont entraîné une prolongation des délais d'exécution.

L'équilibre financier est maintenu et fait apparaître une augmentation de 1 099,72 € TTC (+ 0,072 %) par rapport aux marchés initiaux. Les travaux devront s'achever le 31 mars 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants en plus ou moins value et de prolongation de délais avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Fiche annexe à la délibération concernant la Structure petite Enfance
Travaux de construction et avenants aux marchés de travaux

Descriptif des travaux et montant en plus ou moins value

Lot n° 2 “Gros oeuvre”- Entreprise Givon

- Suppression du sol en béton ciré dans le hall et remplacement par un dallage en carrelage ce qui entraîne une moins-value de 3 027,61 €T T C
- Travaux complémentaires de carrelage au 2^{ème} étage et revêtement de sol en dalle caoutchouc sur le balcon pour une plus value de 2 513,37 €T T C
- Traitement du joint d'étanchéité entre le mur du square et la structure pour une plus value de 1 377,42 €T T C

-
Avenant en plus value de 863,18 €TTC

Lot n° 7 “Menuiseries intérieures” - Entreprise Delaloché Delesque

- Encoffrement des trois nourrices du lot plomberie pour une plus-value de 462,85 €TTC

Avenant en plus- value de 462,85 €TTC

Lot n° 12 “Peinture” - Entreprise G M Rivière

- Mise en peinture du garde corps sur l'escalier hélicoïdal suite à la modification de celui-ci pour une plus value de 1 262,98 €TTC

Avenant en plus value de 1 262,98 €TTC

Il vient, pour la totalité des travaux, une plus- value de 1 099,72 €TTC

**Restauration du Côte d'Albâtre
Demande de subvention au Conseil Régional**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE , Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a acquis en novembre 2000, avec l'aide financière du Ministère de la Culture et de la Région Haute Normandie, le bateau « Côte d'Albâtre », canot de pêche traditionnel Bourcet-Malet, qui a été classé parmi les monuments historiques par arrêté ministériel du 10 juin 1998.

Afin que le bateau soit en état de naviguer et retrouve son aspect d'origine, il est nécessaire d'engager un programme de travaux prenant en compte ces deux volets.

Les travaux relatifs à la mise en conformité sont évalués à 30 000 €HT et ceux relatifs aux modifications à 17 600 €HT.

Conformément aux engagements pris par délibération du 28 octobre 1999 décidant de l'acquisition du bateau, une fois le bateau remis en état la Ville chargera par convention l'association ESTRAN d'en assurer en partie la garde et l'entretien courant ainsi que l'exploitation en tant qu'outil de médiation et d'utilité sociale, de pédagogie de la navigation traditionnelle, de découverte du milieu marin, de valorisation de l'image maritime de la Ville de Dieppe. Cette convention pourrait être conclue sur la base de 120 jours d'exploitation dont 90 seraient attribués à l'association ESTRAN et 30 jours à la Ville qui se réserverait le droit d'en confier l'utilisation à toute structure à même d'en assurer le fonctionnement.

Aux fins de mener à bien ce projet, l'ESTRAN a sollicité la Fondation VINCI pour une aide de 20 000 € destinée à financer une partie du programme de réhabilitation du bateau ainsi qu'un projet de médiation et d'accompagnement social et d'insertion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-joint,
- de solliciter l'aide de la Région à hauteur de 18 000 €
- de solliciter la participation de l'ESTRAN à hauteur des travaux de modifications estimés à 17 600 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec l'association ESTRAN.
-

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 35 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe communiste, groupe socialiste et Mme Massuger)

☞ 1 voix contre (Mme Cotigny)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Affectation de la taxe de séjour 2006

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose au Conseil Municipal d'affecter le produit de la taxe de séjour inscrit au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2006 (fonction 01 - nature 22 - service 33301), soit la somme de 70 000 €, complétée lors de la Décision modificative n°1 par la somme de 15 000 €, comme suit :

Objet	Taxe de séjour Montant en euros	Imputation
Personnel saisonnier	5 500	95.64131.3120 et comptes de charges liés
Dispositif saisonnier	7 700	95.6135.33301
	4 000	95.6068.33301
	3 000	95 6288.33301
Conduite d'actions promotionnelles	15 000	95.6238.33301
Prélèvement des eaux de baignade	1 500	95.6288.33301
Investissement	48 300	95.2158.13007.33301
Total affecté	85 000	

Une délibération ultérieure viendra compléter cette affectation sur la base du produit constaté de la taxe de séjour.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Transfert de propriété des collections appartenant à l'Etat au
Château Musée de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la Loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France stipule dans son article 13, que les collections appartenant à l'Etat mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les collections des Musées de France, font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a souhaité que la Ville de Dieppe figure parmi les Villes à bénéficier de ce transfert.

C'est pourquoi, afin d'engager la procédure d'arrêté de transfert dans les meilleurs délais, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le transfert de propriété à la Ville de Dieppe des œuvres concernées dont la liste est jointe en annexe (liste A), et d'affecter celles-ci aux collections du Château-Musée, classé Musée de France le 25 mai 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe - Convention entre les Villes de Dieppe et de
Nevers relative à un dépôt d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de l'exposition consacrée au peintre Jules Noël du 23 octobre 2005 au 16 janvier 2006, le Conservateur en Chef du Château Musée de Dieppe, classé « Musée de France », a sollicité auprès du Musée municipal Frédéric Blandin de Nevers, le prêt d'une œuvre de cet artiste : *le Port de Fécamp, 1877, huile sur toile, 27 x 38 cm.*

Aujourd'hui, l'exposition terminée et le Musée municipal de Nevers fermé, il est proposé que le prêt de cette œuvre soit prolongé et transformé sous forme de dépôt .

Cette procédure permettrait à l'œuvre en question de bénéficier de condition optimale de conservation, de sécurité et de présentation au public.

Ainsi, il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de dépôt avec la Ville de Nevers, qui stipule que l'œuvre est mise à disposition jusqu'à la réouverture du Musée municipal de Nevers.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Renouvellement de la convention de partenariat - Visites guidées de la Ville à vélo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que depuis 2004, en partenariat avec les associations Dieppe à Vélo et Vélo Services, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire programme une série de visites guidées à vélo.

Un bilan sur l'ensemble des visites effectuées a révélé que les résultats n'étaient pas très satisfaisants, et a permis de mettre en évidence plusieurs points problématiques, tels que : le manque de souplesse de cette activité vis-à-vis du public, de communication, de régularité dans la programmation de ces visites mais aussi la nécessité d'assouplir le fonctionnement.

Aussi, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire souhaitant poursuivre l'opération pour l'année 2006, propose d'apporter des améliorations et modifications quant à l'organisation de ces visites.

Il s'agit notamment :

- de laisser la possibilité aux personnes d'utiliser leur propre vélo,
- de renforcer la communication grâce au concours des deux associations dans la diffusion de l'information,
- de centraliser les réservations auprès de l'Association Vélo Services
- d'élargir le groupe participant à la visite guidée à 19 personnes (contre 15 prévues en 2005),
- de mobiliser pour l'encadrement du groupe participant, deux accompagnateurs dont la guide conférencière (contre 3 en 2005),

mais aussi d'établir une programmation régulière des visites, soit une visite par mois entre la période des mois de mai à septembre en y intégrant deux nouveaux types de rendez-vous : une visite portant sur le port et l'autre sur les écoles de dieppe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver les termes de la convention modifiée ci-annexée,
- 2°) d'autoriser le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Appel à projet 2006
Mise en œuvre d'un dispositif d'audioguidage**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que l'Etat et la Région souhaitent renforcer l'attractivité touristique du patrimoine culturel de Haute-Normandie en partenariat avec les Départements.

Dans le cadre du Contrat de Plan, une aide est mise en place pour les actions qui contribuent à accroître la fréquentation touristique des musées, circuits du patrimoine et autres sites significatifs de tourisme culturel.

Afin d'en faciliter la découverte et contribuer à offrir des conditions de visite appropriées, voire innovantes, une aide financière pour la mise en œuvre d'un dispositif d'audioguidage est susceptible d'être attribuée.

Ainsi, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose que la Ville de Dieppe se porte candidate pour les raisons évoquées ci-dessous.

La mise en place d'un circuit audioguidé du centre historique de Dieppe est destinée à répondre aux attentes des touristes en matière de découverte du patrimoine, en leur apportant plus de souplesse et de disponibilité.

Si le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose tout au long de l'année des visites pour individuels, elles ne peuvent cependant s'adresser qu'aux visiteurs francophones et ne sont programmées qu'à heures fixes.

Aussi, la mise en place d'audioguides permettrait :

- d'enrichir les offres de découvertes de la ville et de son patrimoine.
- De concilier la liberté d'une visite individuelle avec l'avantage d'explication pédagogique d'une visite guidée.
- De proposer aux nombreux visiteurs étrangers, une découverte de la ville dans leur langue, ce que Dieppe Ville d'Art et d'Histoire ne peut proposer aux visiteurs individuels.
- De s'adapter par ailleurs, aux besoins du public handicapé malentendant voire handicapé visuel et ainsi de postuler au label tourisme et handicaps.

Ces circuits audioguidés s'adressant à un public différent, seraient par conséquent une offre « complémentaire » des visites avec guides qui ne peuvent être proposées tous les jours et à toutes les heures.

Le principe serait que la Ville se procure des audioguides et les propose à la location du public au tarif de :

- 5 euros pour un audioguide,
- 7 euros pour un audioguide pour 2 personnes
- 8 euros pour deux audioguides
- 10,50 euros (soit 3,50 euros / personne) pour 3 audioguides
- 2 euros pour tout audioguide supplémentaire

Le coût de l'investissement lié à la mise en place de ces visites audioguidées est estimé à 15 000 €HT intégrant l'achat de 10 appareils, leur mise en place et la production des commentaires par un prestataire (traduction, mise en scène et enregistrement).

Cet investissement peut être financé au maximum à hauteur de 80 % au travers des aides susceptibles d'être allouées par l'Etat, la Région et le Département.

Ainsi, le coût supporté par la Ville de Dieppe s'élèverait à la somme de 3 000 euros HT.

Une consultation selon la procédure adaptée (article 28 du CMP) a d'ores et déjà été lancée.

Par ailleurs, les conditions d'éligibilité posées dans l'appel à projet impliquent que le service Dieppe Ville d'art et d'histoire reste ouvert le week-end ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette période correspond en effet à une forte demande des visiteurs individuels, particulièrement en pleine saison touristique.

La solution appropriée pour pallier ce manque serait, pour cette année, de recruter un saisonnier bilingue sur une période définie, de juillet à novembre, qui travaillerait les samedi et dimanche de 10 h à 19 h. Cette personne serait chargée d'accueillir, de renseigner les visiteurs mais aussi de percevoir les recettes émanant de la location des audioguides proposés aux visiteurs.

Ce dispositif représenterait pour la ville de Dieppe, un coût supplémentaire estimé à environ 4 200 à 5 000 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes du présent rapport et notamment les tarifs de location des audioguides,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à répondre à l'appel à projet de l'Etat, de la Région et du Département en vue de solliciter les subventions y afférentes et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réseau des Bibliothèques-Ludothèques - Fonds ancien et local de la
Médiathèque Jean Renoir - Acceptation d'un don d'ouvrages**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Conservateur en Chef du Réseau des Bibliothèques-Ludothèques a informé la Ville d'une proposition de don de M. CASANOVA, ancien bibliothécaire à la Ville – destiné au Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir.

Il s'agit d'un fonds d'ouvrages illustrés (127) de livres pour enfant, du début du XIX^{ème} jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Nous y retrouvons les éditeurs célèbres comme Hetzel (avec une dizaine de Jules Verne aux cartonnages rouge et or), Hachette, Mame, etc, ouvrages devenus rares désormais.

Dans le cadre de la réflexion aujourd'hui menée sur la politique documentaire de la Médiathèque, ces ouvrages permettraient non seulement d'enrichir les collections existantes, mais aussi de valoriser l'édition jeunesse puisque le Fonds Ancien et Local possède déjà des ouvrages devenus rares dans ce domaine. Ce don pourrait aussi être mis en valeur lors d'expositions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter ce don d'ouvrages reportés en liste jointe, effectué à titre gracieux sans condition, ni charges, et de l'affecter aux collections du Fonds Ancien et Local de la Médiathèque Jean Renoir .

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Signature d'une convention tripartite pour le catalogage du
fonds "Saint Saëns"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire et dépositaire d'un important fonds attaché à Camille Saint-Saëns.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute Normandie, eu égard à l'intérêt considérable dudit fonds, propose qu'un travail de catalogage soit effectué et entend confier cette tâche à M. Joann ELART.

L'association "Académie Bach" serait le support administratif de l'emploi de ce chercheur et percevrait, pour ce faire, la subvention de la DRAC.

Cette intervention nécessite la signature d'une convention tripartite telle que proposée en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de ce présent rapport,

2°) d'autoriser Madame l'Adjointe déléguée à signer au nom de la Ville de Dieppe la convention avec la DRAC et l'Académie Bach.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marché de téléphonie - Avenant de prolongation avec France Télécom
pour les lots 1, 2 et 3**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que lors de la séance du 30 juin 2005, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer à la société 9 Télécom les lots :

- Lot 1 : Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie, sécurisation pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, communication Audiotel et Télétel,
- Lot 2 : Acheminement des communications sortantes pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, pour les communications locales, nationales intra-département,
- Lot 3 : Acheminement des communications sortantes pour les sites principaux équipés de PABX Numéris, pour les communications nationales hors département, internationales, vers les mobiles.

Le marché a été notifié au titulaire le 10 août 2005 pour une mise en service le 1^{er} septembre. Depuis cette date, la solution proposée par 9 Télécom n'est toujours pas installée.

Le Conseil Municipal du 2 février 2006 a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer des avenants permettant la prolongation du précédent marché avec France Télécom pour la période allant du 1^{er} septembre 2005 au 28 février 2006, afin de pallier le retard pris par le titulaire pour la mise en place des lots.

Aujourd'hui, le dossier n'ayant toujours pas avancé, du fait de la défaillance de l'entreprise titulaire, l'Administration a été contrainte de constater cette défaillance et de résilier par courrier en recommandé avec avis de réception les marchés signés par la société pour les lots 1, 2 et 3.

Dans l'urgence, il a été décidé de relancer une procédure de marché négocié sans publicité préalable, mais avec remise en concurrence sur la base de l'article 35 II 1^o du Code des Marchés Publics.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant permettant à la Ville de Dieppe de travailler avec France Télécom jusqu'à la date de mise en place du nouveau marché.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Marché d'acquisition d'un logiciel de gestion de la petite enfance

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'un marché a été passé avec la société Arpège pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de la petite enfance dont le lot 5 concernait la crèche du « bateau jaune », bâtiment alors en construction.

La mise en place devait être effective dans les trois mois suivant la notification (effectuée le 13 décembre 2004).

Les travaux de la crèche n'ayant pas été terminés, un premier avenant a permis de reporter de six mois l'exécution du lot 5, soit jusqu'au 13 septembre 2005.

La fin des travaux est prévue pour le 15 mars 2006 (délibération n°11 en date du 2 février 2006). La société Arpège n'a pu intervenir et terminer sa mission qu'en date du 10 février 2006.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues dans le dossier d'appel d'offres, le retard n'étant pas imputable à la société Arpège.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Organisation des activités physiques et sportives
Convention Education Nationale/Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE , Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 11 janvier dernier, M. l'Inspecteur de l'Education Nationale – circonscription de Dieppe-Est a adressé à la Ville de Dieppe le projet de convention relatif à l'organisation des activités physiques et sportives à l'école primaire impliquant des intervenants extérieurs.

Considérant :

- le Code de l'Education plus particulièrement en ses articles L 321-3,L 363 –1 et L 363 – 1.1,
- l'arrêté du 25 janvier 2002 relatif aux horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire,
- la circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires,
- le projet de convention annexé au présent rapport portant définition des conditions d'organisation des activités physiques et sportives impliquant des intervenants extérieurs mis à disposition des écoles par la Ville de Dieppe dans le cadre des horaires d'enseignement,

Le Conseil Municipal est invité :

1°) à approuver ce projet de convention à intervenir entre la Ville de Dieppe et l'Education Nationale, pour une durée de trois ans,

2°) à autoriser M. le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Equipement sportif - Stade de l'agglomération dieppoise
Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville de Dieppe et
la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise
"Dieppe Maritime"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au maire, expose que par délibération en date du 9 mars 2004, le Conseil de Communauté de l'Agglomération de la Région Dieppoise « Dieppe-Maritime » a déclaré d'intérêt communautaire la construction du nouveau stade de football sur le territoire de la commune de Saint-Aubin sur Scie.

Dans l'attente de la réception définitive des travaux de construction du stade, la Ville de Dieppe est amenée à mettre à disposition de la Communauté d'agglomération « Dieppe Maritime » des moyens humains et techniques, notamment pour assurer le gardiennage, l'entretien des terrains et la maintenance des équipements.

Afin de formaliser cet accord, une convention sera passée entre « Dieppe Maritime » et la Ville de Dieppe.

Cette convention précisera la période de mise à disposition, la désignation des moyens, leurs modalités et conditions d'emploi, ainsi que les conditions financières, notamment l'indemnisation de la Ville de Dieppe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette mise à disposition, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens entre la Ville de Dieppe et la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise « Dieppe-Maritime ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Création d'emplois saisonniers - Année 2006

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que conformément aux dispositions des articles 3 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal doit, pour permettre le recrutement d'agents saisonniers, décider de créer ces emplois. La délibération doit préciser le grade de chaque emploi créé, ainsi que le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération.

En conséquence, il convient pour pouvoir assurer le fonctionnement normal des services pendant les congés annuels des agents titulaires, et pour répondre au surcroît de travail occasionné par la période estivale, de créer les postes saisonniers suivants :

Direction de la Coordination Administrative et de l'Intercommunalité :1 poste

- Fonctions d'accueil, de secrétariat et service courrier 1 poste

Grade : agent administratif qualifié

Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent administratif qualifié

Direction de l'Environnement :14 postes

- Espaces Verts 12 postes

- Squares 2 postes

Grade : agent des services techniques

Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent des services techniques

Direction de la Vie culturelle :13 postes

- Etablissements culturels et cultuels 4 postes
entretien des locaux et gardiennage

Grade : agent des services techniques

Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent des services techniques

- Musée 4 postes
surveillance des salles et tenue des caisses

- Réseau des bibliothèques 5 postes
accueil du public

Grade : agent du patrimoine

Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent du patrimoine

Mission Contrat de Ville et Politique des quartiers : 2 postes

- Pôles de services animation 2 postes

Grade : agent d'animation qualifié

Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent d'animation qualifié

Direction des Sports : 1 poste

- Gymnase Delaune 1 poste
fonction de gardiennage et d'entretien

Grade : agent des services techniques

Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'agent des services techniques

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prévoir la création de ces postes de saisonniers pour l'année 2006

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme Cotigny, Mme Massuger)
- ☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Exploitation de l'UIOM de Dieppe
Avenant n°4 au marché INOVA n°01.222**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que la Ville de Dieppe a notifié le marché d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dieppe au groupement d'entreprises INOVA France SA / VALNOR ONYX pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2001.

Ce marché a déjà fait l'objet de trois avenants :

- le 7 juillet 2003, l'avenant n° 1 porte sur la modification des rémunérations forfaitaires et proportionnelles de l'exploitant.
- le 12 mars 2004, l'avenant n° 2 porte sur les modalités de gestion par INOVA des déchets industriels et commerciaux traités à l'usine.
- le 14 décembre 2005, l'avenant n°3 porte sur les indices de la formule de révision des prix, sans incidence financière.

En 2005, la Ville de Dieppe a lancé des appels d'offres pour la mise en conformité de l'installation, afin de tenir compte de la Directive européenne 2005/532/CE du 4 décembre 2000, transposée par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations incinérant des déchets d'activité de soins à risques infectieux. De plus, par arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, en date du 23 mars 2005, le Préfet de la Seine Maritime a posé de nouvelles exigences pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères, soit, principalement, l'obligation de réalisation d'aménagements complémentaires avant le 28 décembre 2005 afin de respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002.

Les prestations de mise aux normes, réalisées pour la date prévue, ont fait l'objet de travaux dont certains sont encore en cours de réalisation. Ces travaux amènent des modifications importantes dans le mode de fonctionnement de l'usine.

Dans ce contexte, la Ville de Dieppe, titulaire de l'autorisation d'exploiter, et l'exploitant se sont rencontrés afin d'intégrer au marché d'exploitation de l'usine les prestations supplémentaires relatives à l'application de l'Arrêté Préfectoral du 23 mars 2005. L'avenant n° 4, annexé au présent rapport, vient formaliser ces dispositions.

Impact financier de l'avenant n° 4

Le coût de la mise en conformité sur l'exploitation, détaillé selon les articles de l'Autorisation d'Exploiter, figure en annexe 1 de l'avenant n° 4.

Le fonctionnement de l'UIOM après sa mise en conformité présente les surcoûts suivants (valeur janvier 2006) :

- impact sur l'exploitation : + 49 500 €HT / an
- impact sur le GER de 2006 et 2007 : + 30 000 €HT / an
- impact sur le GER à partir de 2008 : + 40 000 €HT / an

Ces surcoûts sont imputés sur les charges fixes d'exploitation de l'usine.

Les redevances d'exploitation sont donc modifiées comme porté au tableau annexé.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 mars 2006,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°4 au marché n° 01-222 d'exploitation de l'UIOM.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme Cotigny, Mme Massuger)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Exploitation de l'UIOM de Dieppe
Avenant n°5 au marché INOVA n°01.222**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que la ville de Dieppe a envisagé un nouveau mode d'évacuation et de valorisation des REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) issus de l'UIOM. Il s'agit de leur valorisation dans les mines de sel allemandes.

La délibération du 15 décembre 2005 autorisait Monsieur le Député-Maire à signer le contrat tripartite de notification concernant le transfert transfrontalier des REFIOM de Dieppe vers la mine de sel potassique de Sonderhausen, avec la société MINDEST, agissant pour le compte de la Ville de Dieppe, et la société GSES destinataire des déchets, ce contrat permettant d'introduire la demande d'autorisation de transfert transfrontalier de déchets auprès des autorités allemandes et françaises compétentes.

Ayant reçu l'accord des autorités compétentes, cette solution de valorisation des REFIOM dans les mines de sel allemandes peut être mise en place immédiatement.

Cette solution apporte « un plus » environnemental par rapport à l'actuel enfouissement en CET de classe 1 et permet à la Ville de Dieppe de réaliser une économie en fonctionnement.

L'avenant n° 5 au marché d'exploitation de l'UIOM, annexé au présent rapport, a pour objet de définir les modalités financières relatives à la mise en application du nouveau mode d'évacuation des REFIOM.

Impact financier de l'avenant n° 5

La mise en application de cette nouvelle filière engendre une moins value financière de 1,67 €HT / tonne d'ordures ménagères (valeur janvier 2006).

Cette moins value est imputée sur les charges variables d'exploitation de l'usine.

La redevance variable, proportionnelle à la tonne d'ordures ménagères incinérées, passe de 28,02 €HT / tonne d'ordures ménagères à 26,34 €HT / tonne d'ordures ménagères (valeur janvier 2006).

L'avenant n°5, lié au nouveau mode d'évacuation des REFIOM, représente pour 2006 et pour 17 000 tonnes de déchets incinérés, une moins value de 23 713 € TTC (application au 15 mars 2006).

Il est important de signaler que, pour une année complète, et 17 000 tonnes de déchets incinérés, l'application du nouveau mode d'évacuation des REFIOM représente une moins value d'environ 30 000 €TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 mars 2006,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 5 au marché n° 01-222 d'exploitation de l'UIOM.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme Cotigny, Mme Massuger)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Aménagement véloroute - Demandes de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du développement de l'intermodalité et des liaisons douces (avenue verte, véloroute du littoral), la Ville de Dieppe souhaite aménager en 2006, un tronçon de pistes cyclables entre la gare et le boulevard de Verdun.

Le coût des infrastructures est estimé à 50 000 €T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à demander toutes subventions éligibles pour de tels aménagements aux différents partenaires institutionnels ainsi qu'après de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Aménagement de l'avenue Gambetta - Demandes de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose qu'afin de réduire les risques d'inondations du centre de la ville de Dieppe et de réparer les dégâts occasionnés par celles de juin 2005, l'avenue Gambetta doit être entièrement reconstruite. Le projet s'inscrit dans le Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) et participera à l'amélioration de la traversée de l'agglomération dieppoise.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage Ville de Dieppe par convention avec le Département. En effet la chaussée est du ressort de la Direction Départementale des Infrastructures alors que les trottoirs sont de la compétence de la Ville de Dieppe.

L'enveloppe globale nécessaire à cette opération est estimée à 1 000 000 €T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions partenariales avec le Département et à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnels ainsi qu'auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise .

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Renouvellement des cabines de plages - Demandes de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que dans le cadre du développement touristique de la ville de Dieppe et de son agglomération, les cabines de plage vétustes, en contreplaqué et tôles ondulées, doivent être remplacées par de nouvelles cabines démontables, avec hublots, en bois naturel traité dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Leur architecture offrira une parfaite intégration dans le paysage côtier et dans le site du château de Dieppe.

Le coût d'achat de 100 cabines s'élève à 72 500€HT, soit 86 710€TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à demander toutes subventions éligibles pour de tels aménagements aux différents partenaires institutionnels ainsi qu'auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Aménagement infrastructures de desserte du Centre Balnéaire
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que suite aux travaux d'aménagement du Centre Balnéaire, la Ville de Dieppe souhaite réaliser la reprise de différentes infrastructures aux abords de ce site.

Le coût global des travaux de voiries et réseaux divers est estimé à 300 000 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à demander toutes subventions éligibles pour de tels aménagements aux différents partenaires institutionnels ainsi qu'auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Aménagement d'un cheminement en bois sur la plage de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE , Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que dans le cadre du développement touristique de la ville de Dieppe et de son agglomération, et de l'accessibilité de la plage à tous, il est prévu de mettre en place, à chaque saison touristique, des chemins de planches en bois afin de faciliter les déplacements piétonniers sur la plage.

Leur architecture offrira une parfaite intégration dans le paysage côtier et dans le site du château de Dieppe.

Le coût d'achat d'un caillebotis de 2,20m par 2,20m s'élève à 139€ HT. Une première tranche de 180 modules représentant un coût total de 25 020€HT, soit 30 000€TTC environ pourrait être mise en œuvre prochainement et pourrait être suivie d'une seconde tranche identique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à demander toutes subventions éligibles pour de tels aménagements aux différents partenaires institutionnels ainsi qu'auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Centre Jean Renoir - Sinistre dans la salle de spectacle
Dieppe Scène Nationale**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le vendredi 17 mars dans la matinée, un désordre important est survenu dans la structure porteuse de la toiture sur les gradins de la salle.

Sur deux poutres principales en lamellé collé des fissures sont apparues subitement et un affaissement s'est produit avec un glissement aux appuis.

Compte tenu du danger que représentent ces désordres, la salle est interdite aux usagers.

Le vendredi 17 mars, un constat d'huissier a été rédigé par Maître Arrivée, ainsi qu'une déclaration de sinistre auprès de notre assureur.

Compte tenu de l'urgence pour éviter toute aggravation qui pourrait entraîner la ruine des structures porteuses et de la toiture, il est urgent de réaliser un étalement des poutres et autres éléments.

Des prestataires sont actuellement consultés pour la résolution de ces problèmes (bureaux d'études et entreprises spécialisées ainsi qu'un bureau de contrôle agréé).

Un diagnostic va être réalisé au préalable de façon à déterminer avec précision les travaux à entreprendre.

Désignation sommaire des travaux :

- mise en place d'échafaudage de maintien et d'étalement de la charpente, des passerelles et autres éléments,
- démontage des éléments principaux fixés sur la charpente : gaines, passerelles, panneaux acoustiques,
- mise en place de plans de travail sur les échafaudages pour être à pied d'oeuvre sur les 4 ou 6 poutres porteuses,
- travaux de renforcement et de consolidation des poutres après remise à niveau par étalements
- remise en état des éléments démontés, démontage des échafaudages et remise en état de la salle.

Estimation sommaire

Cette estimation est approximative compte tenu de l'impossibilité actuelle d'examiner les désordres, leur nature et les causes.

Montant TTC :200 000 €

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels travaux auprès de partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Programme de travaux 2006- Demande de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE , Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 2 février 2006, le conseil municipal a voté le budget nécessaire aux opérations d'investissement et de grosses réparations du patrimoine bâti de la ville suivant la liste, ci-après :

	Estimations €TTC
<u>- Secteurs administratif, culturel, associatif et social :</u>	
• Mairie de Neuville lès Dieppe – remplacement de fenêtres, volets et portes.....	15 000,00
<u>Travaux de sécurité</u>	21 000,00
• château musée – remplacement et réparation de fenêtres	
• centre Jean Renoir – remplacement de cellules ▫ remplacement de cellules ▫ transformation électrique	
• centre aéré de Puys.....	8 000,00
<u>Locaux associatifs</u>	
Travaux d'électricité et de chauffage	
Travaux de toiture.....	12 000,00
<u>- Secteur sportif</u>	
- Gymnase Léon Rogé – réfection des douches et vestiaires carrelage et plomberie.....	30 000,00
- Stade Delaune – vestiaires foot – réfection des chéneaux, du bandeau et réfection des trottoirs et du caniveau.....	13 000,00
- Stades Coubertin et Mérault – réfection enrobé devant les tribunes tranche ½	15 000,00
<u>- Secteur scolaire</u>	
• Ecole Paul Bert – réfection de la couverture du restaurant	50 000,00
• Ecole Louis de Broglie – travaux de rénovation du restaurant.....	35 000,00
• Ecole Thomas – réfection couverture ardoises.....	50 000,00

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès de partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités de mise à disposition de moyens
par la Ville de Dieppe au Service Départemental d'Incendie et de
Secours (S.D.I.S) pour le balayage mécanique et le lavage de la remise
du Centre d'Incendie et de Secours (C.I.S) de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a été contactée par le Centre d'Incendie et de Secours de Dieppe afin que le service Propreté Urbaine intervienne régulièrement pour effectuer le nettoyage de la remise du centre.

Le 30 juin 2005, le Conseil Municipal a adopté un projet de convention définissant les modalités techniques et financières du balayage mécanique et du lavage de la remise du centre par la Ville de Dieppe.

Le S.D.I.S ayant des modifications à apporter, notamment en ce qui concerne la durée de la convention, cette dernière n'a pas été signée. Une nouvelle convention a donc été rédigée pour prendre en compte les remarques du S.D.I.S.

Le nouveau projet de convention est annexé au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention liant la Ville de Dieppe au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Modification du cahier des charges pour les extensions commerciales
sur le domaine public du quai Henri IV**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la démolition de la gare maritime et de ses bâtiments annexes a libéré un espace sur le quai Henri IV et la place du Hâble. Les façades et les terrasses des quais sont exposées à l'ensoleillement et à la vue des promeneurs qui prennent ainsi l'entière dimension de la valeur patrimoniale du site.

Un projet d'aménagement du quai Henri IV jusqu'à la place du Hâble a permis de redonner une identité ainsi qu'une dynamique commerciale et touristique à ces espaces.

Le cahier des charges des extensions à usage commercial sur le domaine public du quai Henri IV a été approuvé par délibération du 24 janvier 1996, annexé à l'arrêté municipal du 31 mai 1996.

Les objectifs de dynamisation des commerces sont aujourd'hui pleinement atteints.

Pour autant, il est nécessaire d'affirmer le respect et la préservation du site. Le non-respect ponctuel des prescriptions architecturales obligatoires ou les dérives observées au fil des années (enseignes non réglementaires, équipements « décoratifs », etc) ont nécessité un diagnostic des réalisations créées et une modification légère sur la base du premier cahier des charges, après 9 années d'application.

Le diagnostic réalisé en concertation avec le service Urbanisme, l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte conseil de la ville Mme Elisabeth BLANC, a porté sur les prescriptions suivantes :

- rappel que tout aménagement, quel qu'il soit, ne doit pas être fixé dans le sol,
 - définition des teintes RAL autorisées pour le choix de couleur des extensions
- TYPE A et TYPE B :
- prescriptions sur les hauteurs des matériels (parasols, etc) autorisées
 - homogénéisation des prescriptions sur les mobiliers des terrasses avec le cahier des charges de la Grande Rue
- TYPE C : terrasse close et couverte permanente mais démontable
- précisions sur l'emprise des limites latérales des extensions et le traitement des angles
 - modification du nombre des emprises autorisées des extensions aux pieds des façades
 - prescriptions sur les hauteurs maximum des extensions commerciales et le traitement des toitures
 - précisions sur le traitement et les matériaux de construction autorisés
 - modification des prescriptions des stores, menus, parasols et enseignes
 - homogénéisation des prescriptions sur les mobiliers des terrasses avec le cahier des charges de la Grande Rue

Les emplacements et l'emprise possible des extensions couvertes et closes ont été précisés dans le cahier des charges, et complétés par le plan joint en annexe. Ainsi sont autorisés 26 emplacements aux pieds des immeubles du quai Henri IV.

Tout autre emplacement sur le quai Henri IV jusqu'à la rue de la Rade est interdit pour toute extension couverte, close ou non close. Seules peuvent être autorisées des terrasses mobiles sans aménagement particulier aux emplacements suivants :

- n°25 (section AI n°160), n°27 (section AI n°159), n°29 (section AI n°158), ancien collège des Oratoriens (section AI n°242), l'hôtel de la Vicomté (section AI n°149), n°39 (section AI n°148), n°45 (section AI n°146), l'hôtel d'Anvers (section AI n°144 et n°145), n°854 (section AK n°247), n°87/89 (section AK n°246), n°109 (section AK n°298), n°111 (section AK n°164), n°113 (section AK n°163), n°115 (section AK n°162), n°117 (section AK n°161), la Tour aux Crabes (section AK n°149), n°123 (section AK n°148), n°125 (section AK n°287), n°127 (section AK n°146).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le cahier des charges pour les extensions commerciales sur le domaine public du quai Henri IV modifié.

Ce cahier des charges sera annexé à l'arrêté municipal dont le projet est joint au présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cahier des charges pour les terrasses du centre ville

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE , Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que les travaux de réaménagement et de revêtement de la Grande Rue en 2003 ont été réalisés dans la continuité de la reconquête progressive des aménagements urbains de centre ville.

Des réglementations d'urbanisme, tels le POS et la ZPPAUP, encadrent et insufflent l'esprit de mise en valeur et de conservation patrimoniale en vigueur sur le centre ancien de la Ville de Dieppe.

En complément de ces règlements, des cahiers des charges ciblés et spécifiques ont été réalisés pour les commerces de tous types, afin d'offrir des outils opérationnels et une lisibilité des actions et des objectifs mis en œuvre pour la bonne gestion de l'espace public.

Ainsi, existe-t-il un cahier des charges pour :

- les devantures commerciales du centre ville,
- les extensions commerciales du quai Henri IV

Par ailleurs, un cahier des charges est à l'étude sur les chevalets de la Grande Rue et du centre ville. Ce document, plus technique, nécessite de fournir un modèle type aux commerçants (voir délibération suivante).

L'établissement du présent cahier des charges est motivé par la volonté d'harmonisation des mobiliers et de bonne gestion des autorisations d'occupation du domaine public délivrées pour l'implantation de terrasses des restaurants, des cafés et tous autres établissements similaires.

Les objectifs de dynamisation des commerces souhaités dans le projet de réaménagement de la Grande rue notamment sont aujourd'hui pleinement atteints. Nombre de commerces ont souhaité profiter de cette dynamique pour créer des terrasses dans l'axe de la Grande rue, mais également sur les trottoirs des rue adjacentes.

Pour autant, il est nécessaire dans le souci du respect et de la préservation du site de veiller à la qualité des modèles de matériels et de mobiliers mis en place pour éviter des dérives futures .

La nécessité d'un diagnostic des réalisations créées et l'élaboration d'un cahier des charges sont donc apparues souhaitables pour préserver le caractère patrimonial du centre ville.

Le cahier des charges diagnostic réalisé en concertation avec le service Urbanisme, l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte conseil de la Ville Mme Elisabeth BLANC, porte sur :

- les principes et modalités d'implantation des terrasses,
- les prescriptions sur les mobiliers.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le cahier des charges pour les mobiliers et terrasses du centre ville.

Ce cahier des charges, une fois approuvé par le Conseil Municipal, sera annexé à l'arrêté municipal dont le projet est joint au présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Réalisation d'un cahier des charges pour les chevalets publicitaires sur
le domaine public**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que les travaux de réaménagement de la Grande Rue, achevés en 2003, ont été une nouvelle étape dans la reconquête des aménagements du centre ville.

En complément des réglementations d'urbanisme (POS, ZPPAUP), des cahiers des charges spécifiques ont été réalisés pour :

- les extensions commerciales du quai Henri IV
- les devantures commerciales du centre ville
- les mobiliers des terrasses du centre ville

Dans un même souci de bonne gestion de l'espace public, il paraît opportun aujourd'hui de contrôler tant l'esthétique que la prolifération des chevalets dans le centre ville, et la Grande Rue en particulier.

Ceux-ci présentent de multiples inconvénients, tels :

- obstacle aux piétons dans les cheminements,
- risques de chutes des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, enfants, personnes handicapées, etc),
- faible qualité esthétique et mauvaise qualité des matériaux employés,
- multiplication croissante du nombre de pré-enseignes pour les magasins.

L'établissement d'un cahier des charges prescrivant les règles pour harmoniser le mobilier, l'implantation et le nombre des chevalets s'avère donc nécessaire afin de valoriser les aménagements urbains réalisés dans le centre ville.

Pour éviter la surenchère des dispositifs publicitaires mis en œuvre sur le domaine public, il est proposé de réaliser une étude reposant sur les critères suivants :

- création d'un modèle de chevalet-support unique pour l'ensemble des commerces implantés sur le centre ville,
- accrochage sur chaque chevalet-support d'une pré-enseigne commerciale standardisée (dimensions à définir),
- pré-enseigne commerciale sur chevalet de la Grande Rue et de la rue de la Barre autorisée uniquement pour les commerces des rues perpendiculaires, soit les rues de Clieu, Gustave Rouland, Lemoyne, de la Morinière, d'Ecosse, du 19 août 1942, Pauline Amblard et rue des Bains,
- implantation des chevalets-support dans la Grande Rue et rue de la Barre aux angles des rues perpendiculaires uniquement (12 emplacements estimés).

Afin de sensibiliser les plus jeunes à ce projet de gestion de la qualité de l'espace urbain, il est proposé d'établir une convention entre la Ville et le Lycée Emulation Dieppoise.

Une première approche sur le principe d'un travail commun a été évoquée avec le Directeur du Lycée. Une réunion de travail avec la Direction et l'enseignant responsable des travaux d'atelier sera programmée pour valider la faisabilité du projet, notamment d'un point de vue technique.

Le service Urbanisme et l'architecte conseil de la Ville Mme BLANC, associé à M. l'Architecte des Bâtiments de France réaliseront l'étude, la conception et les plans de principe du chevalet.

L'étude technique et la réalisation du chevalet-support seraient réalisées par les élèves d'une classe durant l'année scolaire 2006 - 2007.

La participation de la Ville consistera en la fourniture des matériaux nécessaires à la réalisation des chevalets.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la signature d'une convention avec le Lycée Emulation Dieppoise afin de faire réaliser les chevalets par les élèves de l'établissement,

2°) d'autoriser l'étude pour la réalisation d'un cahier des charges pour les chevalets et le support des pré-enseignes commerciales.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession à la Semad - Parcelle sise impasse Jacques Deschamps

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 27 septembre 2005, la société SODIFROID a fait connaître son souhait d'acquérir les parcelles référencées section AT n° 24 et 25, sises impasse Jacques Deschamps et jouxtant les bâtiments de la société. La parcelle AT n° 25, d'une superficie de 375 m², est propriété Ville de Dieppe et la parcelle AT n° 24, d'une superficie de 713 m², est propriété de la SEMAD.

Ces parcelles ont été évaluées par le service des Domaines le 28 octobre 2005 à 45 € le m², soit un montant de 16 875 € pour le terrain appartenant à la Ville.

Après avoir relogé à ses frais les occupants actuels des parcelles, la société SODIFROID a pour projet d'y aménager une zone de stationnement pour son personnel et ses clients. Ce parking pourrait également être utilisé de manière foisonnée avec celui de la discothèque voisine dans un cadre conventionnel privé dans la mesure où les deux entreprises fonctionnent à des horaires différents.

La SEMAD, par délibération en date du 5 mai 1999, s'est vue confier l'aménagement et l'équipement de la ZAC Dieppe Sud, en tant que concessionnaire. Afin de ne pas alourdir le bilan sur la ZAC Dieppe Sud, il est proposé que la Ville cède à la SEMAD sa parcelle pour l'euro symbolique afin qu'elle puisse revendre l'ensemble des terrains à la société SODIFROID.

Compte tenu du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC Dieppe sud, cette solution permettra à terme d'éviter d'alourdir les participations communales au bilan financier.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession à la SEMAD, pour l'euro symbolique, du terrain cadastré section AT n°25, sis impasse Jacques Deschamps,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme Cotigny, Mme Massuger)

☞ 6 abstentions (M. Leveau, groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention avec le Conseil Régional relative à la recomposition du
complexe balnéaire - 2^{ème} phase**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2005 autorisant la Ville Dieppe à déposer auprès des co-financeurs les dossiers nécessaires à l'obtention de financements complémentaires concernant l'opération de la recomposition du centre balnéaire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de la Région de Haute Normandie qui a décidé, lors de sa séance du 30 janvier 2006, d'attribuer à la Ville de Dieppe une subvention d'un montant de 1 000 000, 00 € au titre de la réalisation des travaux de la 2^{ème} phase de la tranche ferme du centre balnéaire et d'autoriser la signature de cette convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Admissions en non-valeur - Proposition de réunion à huis clos

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Député Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non-valeur - Taxes et produits communaux
Budget Principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

LE TRENTE MARS DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON (jusqu'à la question n°12), Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER (à partir de la question n°2), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme LEVASSEUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°14), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY-SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. LEMASSON (à partir de la question n°13), M. LECUYER (pour la question n°1), Mme COTIGNY, Mme LETEURTRE, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°15).

Absents non excusés : Mme GALLAIS, M. PARIS, Mme COTTARD.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. HOORNAERT, M. LEMASSON à M. LEVEAU (à partir de la question n°13), M. LECUYER à Mme SANNIER (pour la question n°1), Mme COTIGNY à Mme BILLIEZ, Mme LETEURTRE à Mme AUVRAY-SVRCEK, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. BEAUFILS à M. COIGNET, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°15).

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres figurant sur l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Les motifs d'irrecouvrabilités invoqués par le comptable sont la liquidation judiciaire clôturée le 5 juin 2003 pour insuffisance d'actif.

Le montant de la non-valeur est de 76 126,96 € et concerne des titres émis entre 1994 et 2000.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 30 mars 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

